



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Antilles-Guyane : enseignement maternel et primaire

Question écrite n° 49862

Texte de la question

M. Ernest Moutoussamy attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur le déroulement des concours de recrutement des professeurs des écoles en Guadeloupe, Martinique et Guyane. La mise en place de trois académies, donc de 3 rectorats dans ces trois départements entraîne, en application de la loi d'orientation sur l'éducation du 10 juillet 1989, la création de 3 IUFM. Or le concours de recrutement des professeurs des écoles pour la session 1997 est demeuré interdépartemental. Il lui demande par conséquent, s'il entend prendre les mesures afin qu'un concours distinct soit organisé dans chaque académie et qu'un IUFM de plein pouvoir soit créé dans chaque département.

Données clés

Auteur : [M. Moutoussamy Ernest](#)

Circonscription : - COM

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 49862

Rubrique : Dom

Ministère interrogé : éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 mars 1997, page 1476